



AUREILHAN, le 16 novembre 2022

Yannick BOUBÉE

Maire
Conseiller départemental

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le

**Mardi 22 novembre 2022 à 18h30,
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan**

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2022 ;
- 2) Mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ;
- 3) Signature d'avenants aux marchés de travaux pluriannuels de mises aux normes et de restauration de l'ECLA ;
- 4) Signature d'avenants aux marchés de travaux de démolition/reconstruction des vestiaires du stade des Pompons Verts ;
- 5) Tarifs municipaux ;
- 6) Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie ;
- 7) Ressources Humaines : création de postes ;
- 8) Coupe affouagère ;
- 9) Adhésion au CEREMA ;
- 10) Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;
- 11) Présentation du rapport d'activités 2021 du Syndicat Mixte de Collecte des Déchets ;
- 12) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Yannick BOUBÉE